



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021



EDITORIAL

L'année 2021 comme chaque année a comporté son lot de défis. Plus que jamais, dans le contexte inédit de la crise sanitaire, la CIMR a une nouvelle fois fait preuve de rigueur et d'efficacité pour faire face à des circonstances d'une exceptionnelle gravité.

L'implication du conseil d'administration s'est de nouveau traduite dans l'attention portée à l'accompagnement des adhérents les plus fragiles.

Ainsi, la caisse a réitéré son soutien aux adhérents souffrant des répercussions de la crise du COVID-19, en mettant en place des nouvelles mesures d'aide leur permettant de régulariser leur situation de paiement.

A ce titre, les adhérents dont le chiffre d'affaires des exercices 2020 et 2021 a connu une baisse constatée de 20% ou plus par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice de l'année 2019 multiplié par 2 ont bénéficié d'un taux d'intérêt réduit de 5% au titre des contributions des années 2020 et 2021 et tenant compte d'une durée d'échéancier maximale de 48 mois à partir du mois d'avril 2022.

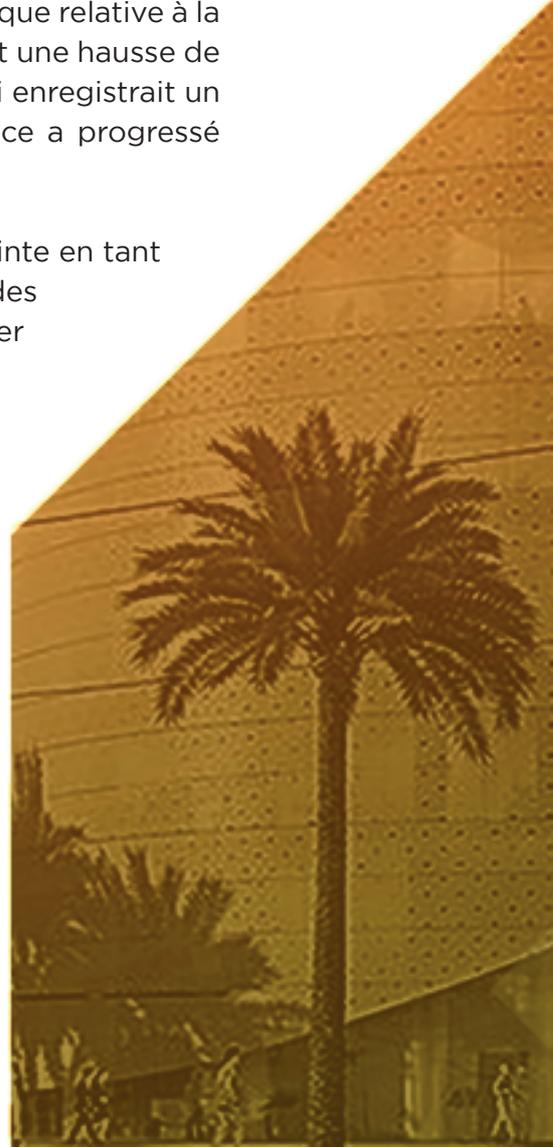
Parallèlement, notre priorité a consisté à préserver la pérennité et la performance du régime, et à maintenir une qualité de service au plus haut niveau pour l'ensemble des affiliés, des retraités et des adhérents.

Grâce à cet engagement, 2021 s'est achevée en accueillant, 483 nouvelles entreprises au profit de 5200 affiliés. De son côté, le nombre d'actifs cotisants a connu une croissance de 3,26%. Notons aussi qu'en 2021, 192 233 retraités ont bénéficié d'une pension de la CIMR parmi lesquelles 6480 nouveaux allocataires. L'excédent d'exploitation de la période hors provision mathématique relative à la capitalisation s'est établi à 5 957 millions de dirhams en 2021 soit une hausse de 25,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrait un résultat de 4 762 millions de dirhams. La réserve de prévoyance a progressé quant à elle de 8,9%.

2021 a permis à la CIMR de renforcer une fois de plus son empreinte en tant que caisse dynamique et moderne. Elle a marqué la finalisation des travaux de construction de ses nouveaux locaux situés au quartier des affaires Casablanca Finance City. Un nouveau siège social à l'image de la CIMR, au cœur d'un quartier d'affaires plus moderne et plus fonctionnel, qui marque aussi une nouvelle étape dans l'histoire de la CIMR et de son développement, et reflète l'image d'une caisse moderne et novatrice.

La CIMR a également poursuivi la mise en œuvre de plusieurs chantiers digitaux. En tête de liste se trouve la mise en place du CRM, qui aura pour objet de centraliser toutes les données sur les clients déjà acquis et les clients potentiels, permettant une meilleure connaissance des contacts qui engendrera par la suite la satisfaction client.

La solution CRM servira également à la force de vente de la caisse de gérer l'acquisition de leads et créer des opérations marketing par le biais notamment de l'automatisation de tâches et de campagnes d'emailing automatisées.



5

LA CIMR EN BREF

Chiffres clés

Gouvernance de la CIMR

**Fonctionnement des organes
de gouvernance**

Activité des comités en 2021

Pilotage du régime

15

ACTIVITÉ DE LA CIMR 2021

20

FAITS MARQUANTS 2021

**Des projets porteurs de valeur
ajoutée pour nos clients**

**Un nouveau siège social à l'image
de la CIMR**

**Lutte contre la pandémie de Covid-19:
Mesures d'aide aux adhérents de la CIMR**

24

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

Etats financiers de l'exercice 2021

Bilan actuariel 2021

37

AUDIT ET CERTIFICATIONS

52

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Sommaire



LA CIMR EN BREF

Société mutuelle de retraite, la CIMR, régie par la loi 64-12, ses Statuts, et son Règlement Général de Retraite et dont l'objet est la gestion d'un régime de retraite au profit de ses affiliés a vu le jour en Juillet 1949 à l'initiative d'entreprises soucieuses d'assurer à leur personnel une couverture en matière de retraite, à une époque marquée par l'inexistence de régimes destinés au secteur privé et aux entreprises publiques et semi publiques.

La CIMR a pour mission de permettre aux affiliés de maintenir leur niveau de vie une fois à la retraite, en leur servant une pension équitable, déplafonnée, annuellement revalorisée et réversible.

CHIFFRES CLÉS À FIN 2021



7 509
entreprises
adhérentes



389 920
affiliés
cotisants



4 946
millions de
prestations
servies



Un total de
produits
techniques
de 9 936
millions de
dirhams



344 357
affiliés
ayants droit



192 233
retraités
et ayants cause



Des produits
nets du
patrimoine
de 3 421
millions de
dirhams



Une provision
technique
de 72 953
millions de
dirhams

Paramètres
du régime
CIMR



Salaire de référence **27,03**

Valeur du point en service **12,85**

Taux de revalorisation de l'Option **3,00%**

GOVERNANCE DE LA CIMR

Le dispositif de gouvernance de la CIMR trouve ses sources dans la réforme 2003, qui a défini une liste de mesures techniques permettant de faire face aux risques de déséquilibres et a adopté le principe de Pilotage qui lui permet de faire face à un environnement en constante évolution.

Elle a également instauré un système de gouvernance renforcé, couvrant tous les risques liés à son activité et notamment ceux spécifiques aux caisses de retraite.

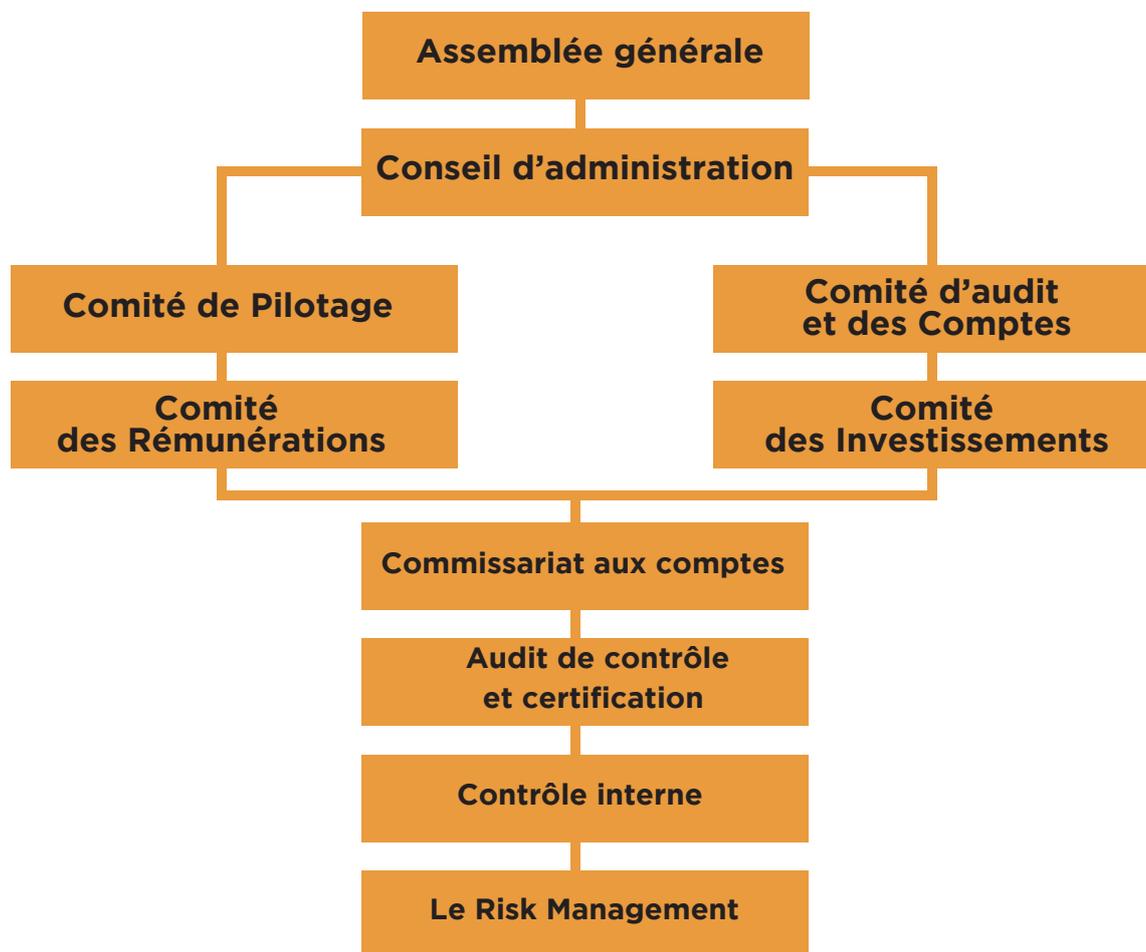
La Gouvernance de la CIMR s'appuie sur les principes suivants :

- Etablir des objectifs de gouvernance en identifiant les risques liés à la gestion de la Caisse et les principaux enjeux pour ses affiliés.
- Constituer des comités dirigés par des administrateurs pour veiller à la surveillance des risques et au respect des enjeux.
- Encadrer le fonctionnement des comités en les dotant de chartes et de règlements intérieurs et en les inscrivant, autant que possible, dans les statuts de la CIMR.
- Renforcer le travail des comités par la certification par des organismes indépendants.
- Assurer une communication transparente sur la gouvernance de la Caisse auprès de toutes les parties prenantes.



Fonctionnement des organes de gouvernance

Le système de gouvernance de la CIMR est articulé autour d'Organes de gouvernance, d'Audits et de missions d'expert et de fonctions supports de contrôle et de management des risques, chacun agissant dans un cadre bien défini tout en jouant des rôles complémentaires visant à donner aux ayants droit de la CIMR, l'assurance que les décisions sont prises dans leur intérêt unique et que les risques potentiels sont correctement identifiés, évalués, traités et surveillés.



L'Assemblée Générale des Adhérents

C'est l'instance suprême de décision de la CIMR. Composée des délégués de toutes les entreprises adhérentes à la Caisse, elle se réunit au moins une fois par an et approuve les comptes, les résultats de gestion et les résultats financiers. Elle décide des paramètres du régime et statue sur toute réforme éventuelle. Elle est seule habilitée à modifier les statuts et le Règlement Intérieur.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 12 à 24 membres, personnes physiques bénévoles, représentants d'adhérents de la caisse, et élus pour une durée de 4 années renouvelable par l'Assemblée Générale des adhérents. Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président au moins deux fois par an. Il peut également être convoqué par la majorité des membres ou par le commissaire aux comptes.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Caisse et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles qu'il juge nécessaires. Il assure le pilotage du régime.

Le Conseil d'Administration de la CIMR a la particularité de regrouper quelques-uns des plus grands managers du Maroc qui font profiter de leurs compétence et expérience, la communauté des ayants droit de la Caisse. Les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein, les membres des Comités de gouvernance.

Les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2021

Président

Khalid CHEDDADI

Vices présidents

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI, représentant le groupe OGM

Secrétaire

Jaouad LMOURABITI, Directeur Exécutif

Administrateurs

Rachida BENABDELLAH, représentant AGMA

Abdelmjid TAZLAOUI, représentant AMETYS

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Mehdi TAZI, représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Ramsès ARROUB, représentant Wafa ASSURANCE

Mohamed Karim MOUNIR, représentant la BANQUE POPULAIRE

Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA

Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR

Said EL HADI, représentant SONASID

Mohamed EL KETTANI, représentant GROUPE OGM

Hassan BOUBRIK, représentant la CNSS

Fawzi BRITEL, représentant CARDEX

Commissaires aux Comptes

KPMG (Dénomination encours de changement)

Mazars Audit & Conseil

Actuaire Indépendant

Mazars ACTUARIAT



Le Comité de Pilotage

Composé du président du Conseil d'Administration et de trois Administrateurs, le Comité de Pilotage est chargé de suivre en permanence l'équilibre du régime sur le long terme.

A travers le bilan actuariel annuel qu'il élabore et des études statistiques diverses qu'il mène, ce Comité a pour mission de s'assurer que les critères de pérennité du régime, fixés par la charte de pilotage, sont constamment respectés.

Il est tenu de proposer au Conseil d'Administration toutes mesures de nature à la sauvegarder.

Les membres du comité de pilotage au 31 décembre 2021

- **Mme Rachida BENABDALLAH**, administrateur représentant AGMA
- **M. Khalid CHEDDADI**, représentant AMETYS
- **M. Hassan OURIAGLI**, administrateur, représentant la SNI
- **M. Mehdi TAZI**, administrateur, représentant la CGEM

Le Comité des risques et des comptes

Le Comité des Risques et des Comptes est composé de trois administrateurs à l'exclusion du Président. Il examine avec l'assistance des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration et veille à la qualité du contrôle interne et à la prise en compte des risques liés à l'activité de la Caisse.

Le comité des Risques et des Comptes adresse annuellement son rapport d'activité au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Les membres du comité des risques et des comptes au 31 décembre 2021

- **M. Fawzi BRITEL**, président du comité
- **Mme Rachida BENABDALLAH**, administrateur représentant AGMA
- **M. Said EL HADI**, administrateur, représentant de la SONASID
- **M. Ramsès ARROUB**, administrateur, représentant WAFASSURANCE

Le Comité d'Investissements

Le Comité d'Investissements est composé du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de trois Administrateurs. Il a pour mission :

- D'élaborer les choix stratégiques de la gestion financière, conformément à la charte financière, et superviser leur mise en œuvre après validation du Conseil d'Administration.
- D'élaborer et proposer au Conseil d'Administration, l'Allocation Stratégique d'Actifs, sur la base d'études qu'il diligente au moins tous les 3 ans.
- D'arrêter le règlement financier et de veiller sur son respect par le management de la caisse.
- De prendre en charge le suivi des risques inhérents à la gestion financière et de diligenter la rédaction du rapport annuel de gestion financière.
- D'autoriser la désignation de la CIMR, du Président ou du Directeur Général agissant pour le compte de la CIMR, en tant qu'administrateur d'une autre société.



Les membres du comité d'Investissements au 31 décembre 2021

- **M. Khalid CHEDDADI**, Président du Conseil d'Administration de la CIMR
- **M. Mohamed Karim MOUNIR**, administrateur, représentant la BCP
- **M. Mohamed EL KETTANI**, vice-président, représentant OGM
- **M. Ramsès ARROUB**, administrateur, représentant WFAASSURANCE

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Composé du Président du Conseil d'Administration et de trois Administrateurs, ce Comité valide la politique salariale, fixe la rémunération des cadres de direction et nomme aux postes de direction.

Les membres du comité des Rémunérations et des Nominations au 31 décembre 2021

- **M. Khalid CHEDDADI**, Président de la CIMR
- **M. Abdelmjid TAZLAOUI**, administrateur, représentant AMETYS
- **M. Chakib ALJ**, administrateur, représentant la CGEM

PILOTAGE DU RÉGIME

Le dispositif de gouvernance du pilotage du régime



Le pilotage du régime repose sur plusieurs piliers :

- La définition des critères de pérennité du régime ;
- La surveillance de l'évolution du régime à travers le bilan actuariel annuel ;
- La certification du bilan actuariel par un actuaire indépendant ;
- L'adaptation des paramètres du régime dans le cas où il ne respecte pas les critères de pérennité ;
- La responsabilisation des membres du comité de pilotage.

Le principe de pérennité suppose par ailleurs sur la satisfaction de deux conditions principales :

- Une réserve de prévoyance positive sur la période de projection ;
- Une réserve de prévoyance à tendance ascendante au terme de la période de projection.



ACTIVITÉ DES COMITÉS EN 2021 - 2022

Activités du comité de pilotage :

Lors de sa réunion du 11 Mars 2022, le Comité de Pilotage a examiné et validé les résultats du Bilan Actuariel 2021 ainsi que les études réalisées dans le cadre de ce bilan.

Les membres du Comité ont approuvé les résultats des études prospectives et des simulations du Bilan Actuariel ainsi que les propositions du Président Khalid CHEDDADI relatives aux taux de revalorisation des pensions et des capitaux. Ils ont, par ailleurs, arrêté les paramètres du régime pour l'année 2022.

Enfin, ils ont pris connaissance du rapport de l'actuaire indépendant, le cabinet MAZARS, qui certifie sans réserve les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR

Synthèse des études réalisées

• Rapport Démographique 2021 :

Le rapport démographique expose les statistiques du régime de la CIMR, propres à l'année 2021, relatives aux Actifs Cotisants, Ayant droit et Allocataires, tout en mettant en relief les évolutions observées entre 2020 et 2021 ainsi que certains écarts par rapport aux projections actuarielles.

• Analyse de l'évolution des Actifs Cotisants et du salaire moyen:

Les analyses ont permis de mettre en évidence tous les critères permettant d'expliquer les évolutions constatées.

Le taux d'évolution des Actifs Cotisants au terme de l'exercice 2021 s'établit à 2,6% expliquée par une augmentation de 1,6% du stock des affiliés d'adhérents de type 1 et de 44,3% des affiliés relatif aux adhésions de type 4. Le taux d'évolution du salaire moyen, qui est un taux directeur de l'évolution du salaire de référence et de la valeur du point à la liquidation, a enregistré en 2021 une évolution de 4,33% supérieure à l'hypothèse adoptée dans l'élaboration du Bilan Actuariel qui s'élève à 3,5%.

• Etude relative à la table de mortalité

Dans le cadre d'une gouvernance prudente et prévoyante, la CIMR procède tous les trois ans, conformément aux meilleures pratiques internationales, à la construction de tables de mortalité d'expérience, reflétant ainsi plus fidèlement la réalité du risque, à travers la modélisation du comportement de la mortalité de la population des pensionnés de la CIMR qui tient compte de l'amélioration de l'espérance de vie dans le temps. Le but de cette pratique étant de minimiser les fluctuations de la mortalité, ou le risque que le nombre des survivants soit supérieur à celui prévu par les tables de mortalité réglementaires,

A cet effet, une étude a été menée afin de déterminer l'espérance de vie des individus à partir de 60 ans et la durée de service de leurs prestations.

Les résultats validés par l'actuaire indépendant sont l'utilisation d'une table de mortalité démarrant par une espérance de vie de 26,5 avec une dérive d'un trimestre par an.



• Etude du Turn Over

L'étude a permis de calculer les probabilités de sortie du changement du statut d'un affilié, autrement dit de passer d'un actif cotisant à un ayant droit et inversement.

Les résultats de l'analyse, certifiés par l'auditeur indépendant, montre que la tendance du taux Turn Over reste pratiquement la même

Les taux actualisés sont :

- 6,5% pour les actifs cotisants,
- 2,2% pour les ayants droit.

• Projection des provisions techniques

Des projections des provisions techniques ont été réalisées sur un horizon de soixante ans, en adoptant deux scénarii tenant compte d'une part de la table de mortalité réglementaire exigée par l'ACAPS (Table TV 90-88) et d'autre part de la table prospective élaborée par la CIMR qui tient compte de sa mortalité.

Aussi, une batterie de tests de sensibilité a été réalisée pour les deux scénarii adoptés afin de mesurer l'impact du changement des paramètres sur la pérennité du régime.

L'ensemble de ces projections a permis l'évaluation des engagements ainsi que l'estimation du taux de préfinancement et de couverture en groupe ouvert, semi-fermé et fermé.

Ces études et projections ont été revues et validées sans réserve par un actuair indépendant, le cabinet MAZARS.

• Evaluation des critères de pérennité réglementaires

Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, la CIMR est amenée à calculer un certain nombre de critères justifiant sa pérennité.

L'ensemble des critères calculés, selon les exigences de la loi 12-64 portant création de l'ACAPS ainsi que sa circulaire n3°/PS/19 du 4 mars 2019, dépassaient les seuils exigés ce qui affirme une fois de plus du bon pilotage du régime.

Les indicateurs réglementaires de pérennité ont été revus et validés par un actuair indépendant, le cabinet MAZARS.



Activité du Comité d'Audit :

Le comité d'audit a tenu durant l'année 2021 et le premier semestre 2022 trois réunions :

- **08 Mars 2021** : examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2020 et du rapport des deux commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars. Après discussion des comptes et examen du rapport des deux CAC, ces derniers ont précisé que les travaux sur le contrôle interne et le contrôle des comptes n'ont pas relevé d'anomalies significatives en valeur et en nombre et de ce fait les comptes de la CIMR au 31 décembre 2020 sont certifiés sans réserve par les deux cabinets.

- **15 décembre 2021** : examen des activités de contrôle de la CIMR : l'audit interne, le risk management, compliance et le contrôle au titre de l'exercice 2021. Concernant l'activité audit, le comité a examiné les rapports de 17 missions d'audit et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de 32 missions d'audit, Au niveau de l'activité risk management, le comité a examiné le reporting de tous les risques avec un focus sur les risques retenus comme majeurs ayant un lien direct avec la pérennité du régime, les risques stratégiques et la gestion financière. A ce propos, il a été constaté que l'évolution des risques est globalement maîtrisable dans les niveaux de tolérances définis et qu'aucun risque ne nécessite, dans les circonstances actuelles, une attention particulière.

En ce qui concerne, l'activité compliance, le comité a examiné les résultats des contrôles et diagnostic réalisés sur le respect de la réglementation au niveau de la caisse avec les pistes d'amélioration à mettre en place. Ensuite, le comité a examiné les résultats du contrôle permanent avec 68 points de maîtrise automatique au niveau du Continuous Control Monitoring déployés en production. Ces contrôles couvrant les processus majeurs du métier de la retraite de la CIMR. A ce propos, Messieurs les administrateurs ont noté avec satisfaction le niveau des réalisations présentées des quatre activités au titre de l'exercice 2021 et ont validé leurs plans d'actions pour l'année 2021.

- **09 Mars 2022** : examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2021 et lecture rapport des deux commissaires aux comptes KPMG et Mazars.

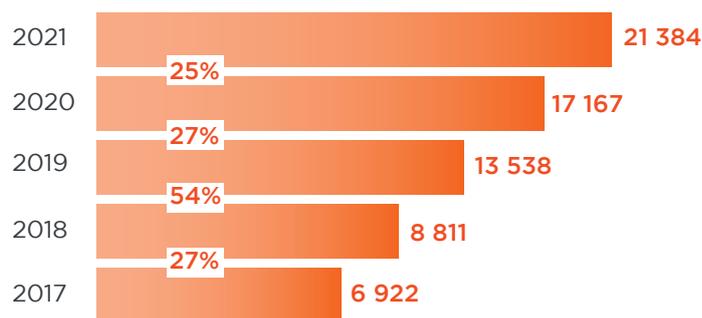


An aerial photograph of a modern city, likely Dubai, featuring a prominent cylindrical building with the CIMR logo. The image is overlaid with a large, semi-transparent orange and yellow geometric shape that covers the left and top portions of the frame. The text is centered in the lower half of the image.

ACTIVITÉ DE LA CIMR EN 2021

ACTIVITÉ DE LA CIMR EN 2021

NOMBRE D'ADHESIONS* PAR ANNÉE

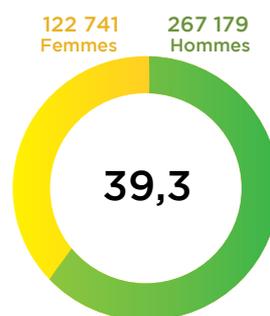
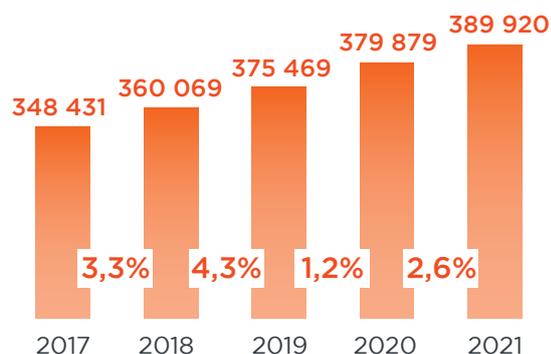


TOTAL ADHÉRENTS ACTIFS

*Inclut les adhérents de type 1 ayant déclaré au moins un trimestre au titre de l'exercice et les autres types d'adhérents ayant cotisé au moins une échéance au titre de l'exercice.

L'année 2021 a été marquée par l'entrée de 8191 nouveaux adhérents enregistrant ainsi un total de 21 384 adhérents actifs.

ÉVOLUTION DES ACTIFS COTISANTS



ACTIFS COTISANTS EN 2021

En 2021, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a progressé de 3,26 % atteignant un effectif global de 734 277, répartis entre actifs cotisants au nombre de 389 920, et ayants droit au nombre de 344 357.

Le nombre des actifs cotisants a augmenté de 2,64 % par rapport à l'exercice 2020.

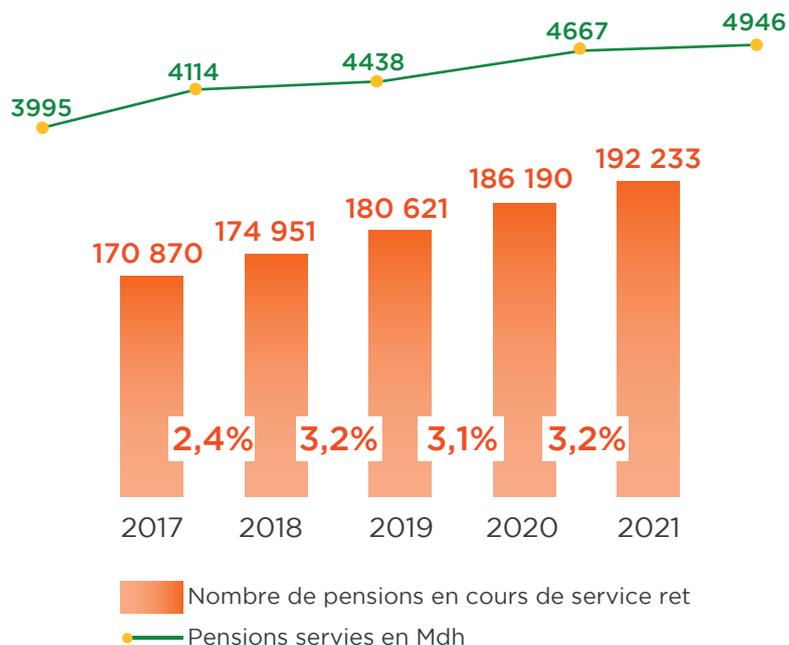
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS GLOBALES

en millions de dirhams



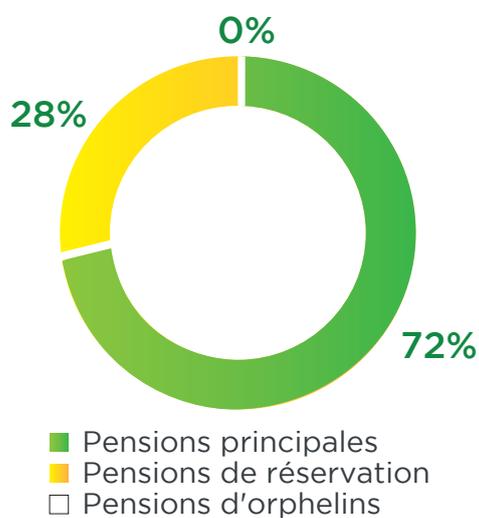
ÉVOLUTION DES ALLOCATAIRES ET PENSION

en millions de dirhams



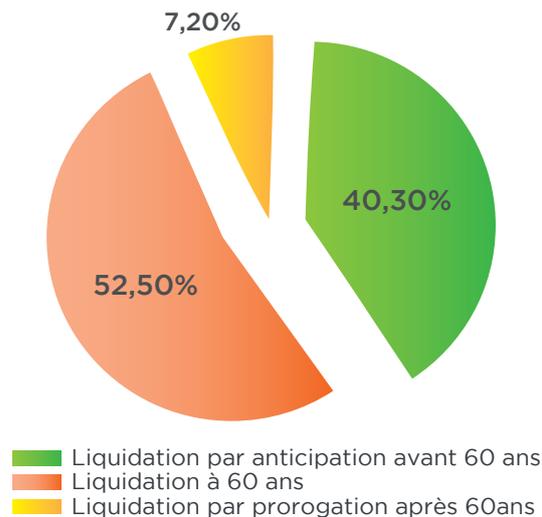
En 2021, les retraités sont passés de 185 753 à 192 233 soit un taux d'évolution de 3,2%.

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR NATURE DE PENSION



Au 31 décembre 2021	
Pensions principales	138 795
Pensions de réversion	52 969
Pensions d'orphelin	464

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR ÂGE DE LIQUIDATION



La part des liquidations par anticipation a connu une hausse entre 2020 et 2021 en passant de 33,87 % à 40,3%. En revanche, les départs à 60 ans ont diminués entre 2020 et 2021, passant pour les départs à 60 ans de 61,22% à 52,5%. Enfin un passage de 4,92% à 7,2% entre 2020 et 2021 pour les départs en retraite prorogée.

Provisions techniques

Le montant de la provision technique (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) est passé de 67 020 millions de dirhams en 2020 à 72 953 millions de dirhams, soit une augmentation de 8.9 %.

L'excédent d'exploitation de la période hors provision mathématique relative à la capitalisation est de 5 957 millions de dirhams en 2021 soit une hausse de 25,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrait un résultat de 4 762 millions de dirhams.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION AUX PROVISIONS TECHNIQUES, EN MILLION DE DH



Les revenus financiers

Au 31 Décembre 2021, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 3 421 millions de dirhams contre 2 045 millions de dirhams en 2020, enregistrant une hausse de 67.3%.

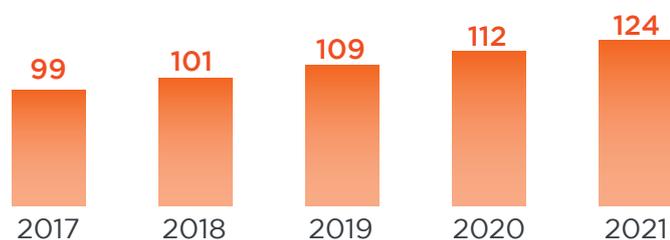
PRODUITS NETS DU PATRIMOINE EN MILLIONS DE DH

	2021	2020	VARIATION
PRODUITS DES PLACEMENTS	3 769,02	2 504,38	50,5%
Revenus de valeurs mobilières	068,72 1	938,76	%13,8
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	148,42 2	159,21 1	%85,3
Gains de change	0,14	0,26	%46,7-
Intérêts et autres produits de placements	31,66	32,64	-3,0%
Reprise sur charges de placements	520,07	373,51	%39,2
CHARGES DES PLACEMENTS	347,70	458,84	-24,2%
Droits de garde sur titres	6,54	5,03	29,9%
Frais sur opérations sur titres	3,44	6,69	-48,6%
Pertes de change	0,26	0,58	-54,7%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	39,40	6,70	488,1%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0,28	0,23	19,9%
Dotations sur placements	297,78	439,59	-32,3%
RESULTAT FINANCIER	3 421,32	2 045,54	67,3%

Les frais de gestion

FRAIS GÉNÉRAUX ET PERTES ET PROFITS

en millions de dirhams



Le total des frais généraux hors DEA et charges exceptionnelles s'est établi à 124 millions de Dh en 2021.

An aerial photograph of a modern city, likely Dubai, featuring a prominent cylindrical building with the 'CISIR' logo. The image is overlaid with a large, semi-transparent orange and yellow geometric shape that covers the left and top portions of the frame. The background shows a dense urban landscape with numerous palm trees and modern architectural structures.

FAITS MARQUANTS 2021

Des projets porteurs de valeur ajoutée pour nos clients

En 2021, la CIMR a confirmé de nouveau sa position en tant qu'acteur économique et social agile et innovant. Précurseur de la transformation digitale, la CIMR a poursuivi sa lancée dans ce domaine en mettant l'expérience client au cœur de son développement.

CRM (Customer Relation Management), l'expérience client au cœur de la transformation digitale

La CIMR a entamé en 2019 un chantier d'une très grande ampleur et à forte valeur ajoutée. Celui de l'implémentation du projet CRM (Customer Relationship Management ou gestion de la relation client) sous la solution SAP Cloud. Outil indispensable aujourd'hui pour optimiser l'activité de la CIMR et proposer les offres et services les plus adaptés aux besoins de ses clients. En effet, la CIMR vise à travers ce projet, l'amélioration de l'expérience de ses clients et prospects, la disposition d'une vision 360° et l'automatisation des process marketing et commercial. Le CRM facilitera la centralisation de l'ensemble des données clients afin de rendre plus lisible l'état de la relation avec chaque client. Gain de temps, amélioration de la qualité du service, meilleur suivi client, optimisation des campagnes marketing, sont les maîtres mots de ce nouveau-né !

Système d'information, une refonte qui s'impose

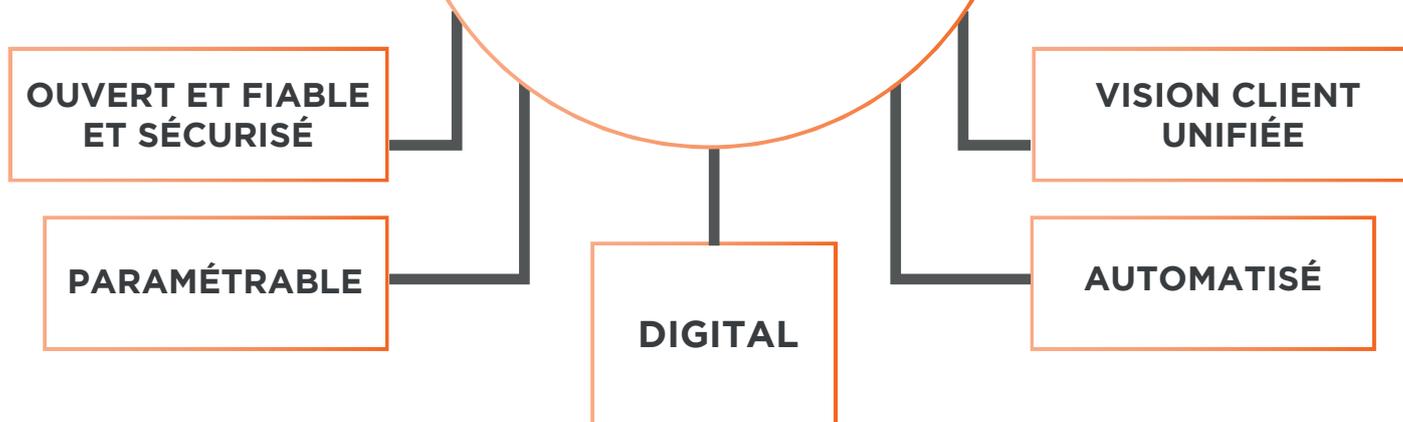
Lancé en 2019, le projet de refonte du système d'information métier intervient en réponse à l'objectif d'aligner le système d'information de la CIMR avec ses orientations stratégiques, de répondre de manière optimale aux besoins des utilisateurs internes et externes et d'introduire de nouvelles solutions technologiques, en :

- Assurant une meilleure fiabilité et cohérence des données par l'unification et l'intégration des données ;
- Minimisant et fluidifiant les tâches pour gagner en productivité par la digitalisation des processus opérationnels métier existants ;
- Renforçant la maîtrise des processus de traitement et leurs contrôles ;
- Apportant plus de cohérence au paysage applicatif de la CIMR en améliorant les interfaces ;
- Renforçant l'outil de pilotage de la CIMR afin de fournir l'information utile et nécessaire en temps réel ;
- Réduisant les coûts de la maintenance des applications informatiques et en suivant les évolutions en termes technique et technologique (digital, multicanal...) par la mise en œuvre de solutions robustes techniquement et plus pérennes ;
- Partageant l'information en temps réel avec les clients de la caisse (Affiliés, Allocataires, Adhérents) par la mise en place d'un Extranet transactionnel (consultations, simulations, déclarations et services, documents) ;
- Améliorant l'interaction avec les affiliés de la CIMR à travers le multi-canal quel que soit le média utilisé : documents papiers numérisés, e-mails entrants, extranets, mobile, agences régionales...
- Faisant évoluer l'interaction avec les banques et les compagnies d'assurances par un échange de données informatisées et de workflows de traitements ;

L'année 2021 a marqué la finalisation du projet de refonte dans sa phase cadrage et le lancement des différents appels d'offre pour l'étape de mise en œuvre.



Systeme d'information de la CIMR



Lancement d'un portail achats CIMR

Dans la foulée de ses projets de digitalisation de ses prestations et services, la CIMR a décidé de digitaliser sa relation avec ses fournisseurs en mettant en place une plateforme dédiée exclusivement à ses achats. Cet espace accessible à travers le lien www.achats.cimr.ma a pour objet de dématérialiser les appels d'offres de la CIMR, permettant aux fournisseurs d'accomplir en ligne les différentes formalités du processus d'achat.

Mise en place d'un Chat bot

La Caisse a déployé en 2021 un Chatbot intelligent, robot logiciel pouvant interagir avec les clients par le biais de conversations automatisées. Le but étant d'améliorer l'expérience de l'utilisateur en l'assistant dans la résolution d'un problème, le suivi d'un dossier, la souscription à un produit ou encore en le dirigeant vers le service de traitement approprié.

Un nouveau siège social à l'image de la CIMR

Après des travaux qui ont duré plusieurs mois la CIMR s'est installée le lundi 04 avril 2022 dans ses nouveaux locaux situés au quartier des affaires Casablanca Finance City. Un nouveau siège social qui marquera un nouveau chapitre dans l'histoire de la caisse.

Avec ses espaces plus modernes et plus fonctionnels, ce nouveau bâtiment composé de 14 étages avec 4 niveaux de parking en sous-sol, vient soutenir le développement de la caisse, et privilégie un mode de travail collaboratif et plus ouvert, reflétant l'image d'une caisse moderne et novatrice.

Un siège éco-responsable

Les tours de la CIMR ont été conçues pour utiliser au mieux la lumière naturelle, diminuant ainsi le besoin en éclairage artificiel, en étant dans une approche environnementale mais également économique. Les locaux sont équipés de luminaires d'éclairage LED dernières génération et particulièrement économes. Le bâtiment est certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) avec la mention Excellent. Une certification internationale qui atteste que le nouveau siège respecte les critères d'exigence environnementaux.



Lutte contre la pandémie de Covid-19 : Mesure d'aide aux adhérents de la CIMR

Face à la crise sanitaire inédite provoquée par la pandémie de Covid-19, et afin d'accomplir son rôle économique et social, la CIMR n'a ménagé aucun effort pour activer ses plans de continuité des activités afin de servir ses clients au mieux et dans les meilleures conditions possibles. Au même titre que l'exercice 2020, la caisse a continué à suivre de près et à évaluer la situation au fur et à mesure de son évolution en leur fournissant le soutien et l'accompagnement nécessaires pour dépasser cette épreuve.

Ainsi, la CIMR a mis en place certaines mesures, en soutien à ses adhérents les plus exposés aux conséquences de la crise du Covid-19, en mettant en place des nouvelles mesures d'aide leur permettant de régulariser leur situation de paiement.

A ce titre, les adhérents dont le chiffre d'affaires des exercices 2020 et 2021 a connu une baisse constatée de 20% ou plus par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice de l'année 2019 multiplié par 2 ont bénéficié d'un taux d'intérêt spécial de 5% au titre des contributions des années 2020 et 2021 et tenant compte d'une durée d'échéancier maximale de 48 mois à partir du mois d'avril 2022.

Dans le cas où l'adhérent aurait été redevable de contributions au titre de trimestres antérieurs à l'exercice 2020, celles-ci a fait l'objet d'un échéancier séparé avec calcul des majorations aux conditions statutaires.



**RÉSULTATS
DE L'EXERCICE
2021**

Etats financiers de l'exercice 2021

Bilan au 31 Décembre 2021

Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2021			Exercice 31/12/2020
	Brut	Amort	Net	
ACTIF IMMOBILISE	71.273.485.464	1.217.806.128	70.055.679.336	64.392.931.578
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	11.326.663	5.575.054	5.751.609	484.295
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11.326.663	5.575.054	5.751.609	484.295
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.023.549	14.591.919	5.431.630	2.214.035
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	20.023.549	14.591.919	5.431.630	2.214.035
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97.750.429	72.751.045	24.999.384	36.297.274
Terrains	-	-	-	0,00
Constructions	50.036.063	37.202.282	12.833.781	14.664.925
Installations techniques, matériel et outillage	2.681.404	2.623.401	58.003	142.419
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	36.247.873	30.690.405	5.557.468	4.950.607
Autres immobilisations corporelles	2.280.640	2.234.957	45.683	74.989
Immobilisations corporelles en cours	6.504.449	-	6.504.449	16.464.334
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	5.272.631	-	5.272.631	4.954.569
Prêts immobilisés	5.272.631	-	5.272.631	4.954.569
Autres créances financières	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	71 139 112 192	1.124.888.110	70.014.224.082	64.348.981.405
Placements immobiliers	939.641.775	186.581.084	753.060.691	749 764 504
Obligations et bons	359.999.968	-	359.999.968	359.999.968
Actions et parts sociales	69.500.528.215	938 307 026	68 562 221 189	62.615.816.615
Prêts et effets assimilés	128.740.602	-	128.740.602	317 432 235
Dépôts en comptes indisponibles	200 000 000	-	200 000 000	400 000 000
Autres placements	10 201 633	-	10 201 633	232 967 756
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	5.542.621.436	2.020.718.937	3.521.902.499	3.142.872.999
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	135.863.422	42.867.890	92.995.532	97.601.079
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	4.979.832.690	1.972.994.138	3.006.838.553	2.863.404.462
Stocks	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	389.369	-	389.369	1.134.273
Personnel débiteur	700.661	-	700.661	665.291
Etat débiteur	-	-	-	-
Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	6.309.242	4.856.909	1.452.332	1.432.973
Comptes de régularisation - actif	419.526.052	-	419.526.052	178.634.921
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement non affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-	-
TRESORERIE	103.831.164	-	103.831.164	37.063.180
TRESORERIE- ACTIF	-	-	-	-
Chèque et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TGR, C.C.P.	103.798.912	-	103.798.912	37.031.023
Caisses, régies d'avances et accreditifs	32.252	-	32.252	32.157
TOTAL	76.919.938.064	3.238.525.065	73.681.412.999	67.572.867.757

Bilan au 31 Décembre 2021

Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
FINANCEMENT PERMANENT	72.968.214.619	67.027.811.534
CAPITAUX PROPRES	3.419.375.896	3 284 284 532
Capital social ou fonds d'établissement		
à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé, (dont versé.....)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau (1)		
Résultats nets en instance d'affectation (1)		
Résultat net de l'exercice (1)	3.419.375.896	3 284 284 532
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	69.533.666.401	63 735 939 947
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en répartition		
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en capitalisation		
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes mixtes	69.533.666.401	63 735 939 947
Autres provisions, fonds et réserves techniques		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	15 172 322	7 587 055
Provisions pour risques	15 172 322	
Provisions pour charges		
Ecart de conversion passif		
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	709.418.380	539.684.154
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	709.418.380	539.684.154
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	324.724.264	194 808 610
Cotisants et contribuants créditeurs	296.017.643	230.233.530
Retenues sur pensions	4.779.145	4 505 543
Fournisseurs et comptes rattachés	36.822.458	40.186.091
Personnel créditeur	46.151	40.931
Organismes sociaux créditeurs	1.556.087	1.612.387
Etat créditeur	30.701.118	42.334.165
Autres créanciers	13 039 723	19 209 079
Comptes de régularisation - passif	1.731.790	6.753.818
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)		
TRESORERIE	3.780.000	5.372.070
TRESORERIE-PASSIF	3.780.000	5.372.070
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques	3.780.000	5.372.070
TOTAL GENERAL	73.681.412.999	67.572.867.757



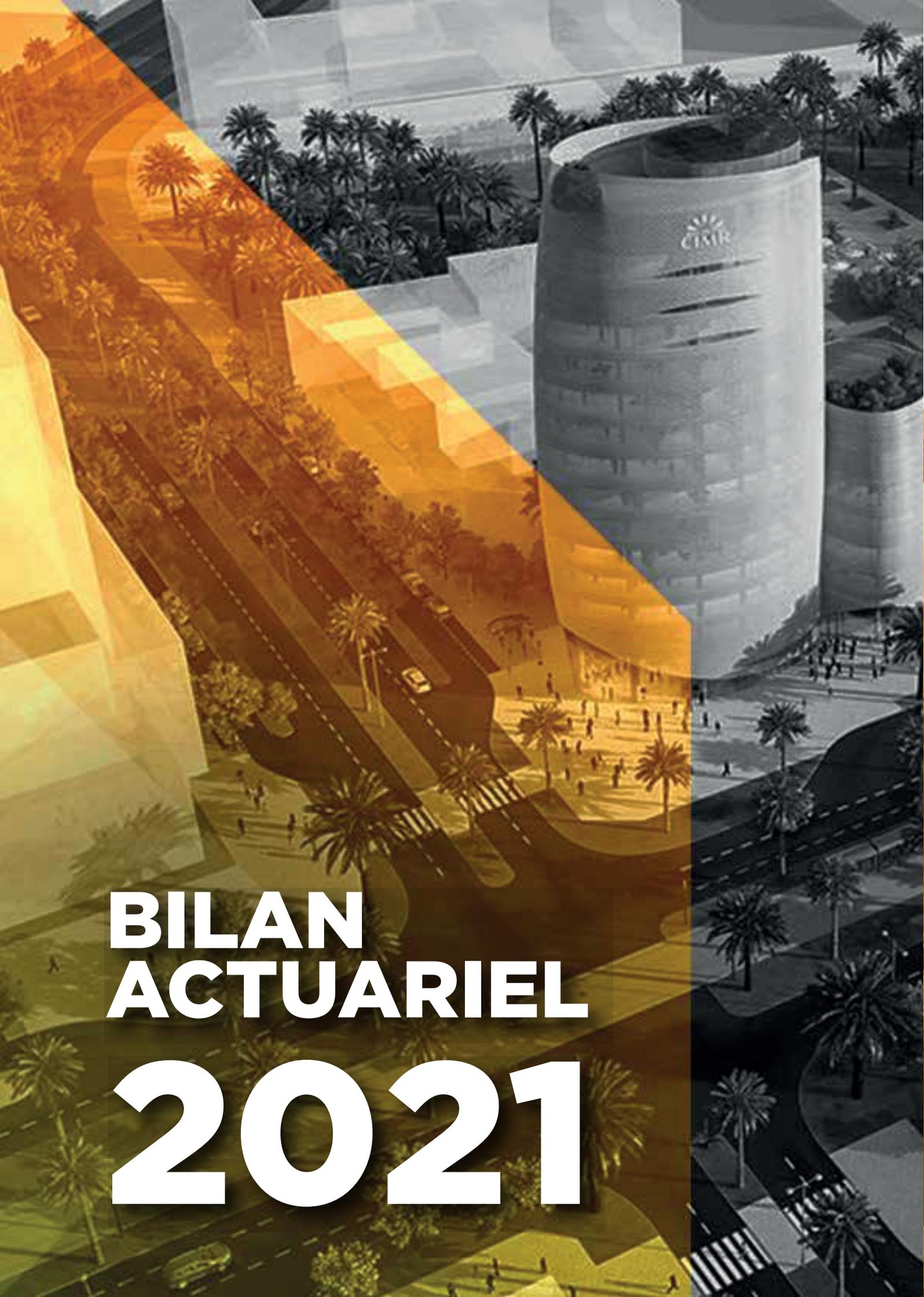
Compte de produits et charges au 31 Décembre 2021

Libellé	"Opérations Propres à l'exercice 1"	"Opérations Concernant les exercices précédents 2"	"Totaux de l'exercice 2+1=3"	"Totaux de l'exercice précédent 4"
-1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	9 095 494 539	-	9 095 494 539	8 641 574 426
Cotisations	3.632.411.760		3.632.411.760	3.458.704.506
Contributions	5.463.082.780		5.463.082.780	5.182.869.920
* Contributions, Part patronale	4.733.795.540		4.733.795.540	4.496.657.144
* Contributions spéciales	443.746.974		443.746.974	423.171.070
* Contributions forfaitaires	183.406.768		183.406.768	123.563.846
Autres cotisations et contributions	102.133.497		102.133.497	139.477.859
-2 VARIATION DES FONDS REGLEMENTAIRES	-	-	-	-
Variation des fonds de capitalisation				
Variation des fonds et réserves de répartition				
-3 PRESTATIONS ET FRAIS	8 727 551 746	-	8 727 551 746	7 182 030 416
Prestations	6.189.555.131		6.189.555.131	5.704.445.239
Variations des provisions pour arrérages à payer				
Variations des provisions mathématiques	2.537.996.615		2.537.996.615	1.477.585.177
Variations des autres provisions techniques				
* Reprises d'exploitation, transferts de charges				
* Dotations d'exploitation				
-4 PRODUITS DES PLACEMENTS	3.769.019.830	-	3.769.019.830	2.504.380.806
Revenus des placements	1.068.717.577		1.068.717.577	938.759.650
Profits sur réalisation de placements	2.148.424.820		2.148.424.820	1.159.207.930
Intérêts et autres produits de placements	31.802.574		31.802.574	32.901.808
Reprises sur charges de placement, transfert de charges	520.074.859		520.074.859	373.511.418
-5 CHARGES DES PLACEMENTS	347.704.147	-	347.704.147	458.837.864
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	10.255.337		10.255.337	11.960.269
Pertes sur réalisation des placements	39.401.667		39.401.667	6.700.105
Autres charges des placements	264.253		264.253	583.268
Dotations sur placement	297.782.890		297.782.890	439.594.222
A- RESULTAT TECHNIQUE	3 789 258 477	-	3 789 258 477	3 505 086 952
-1 PRODUITS DE GESTION COURANTS	240 356 241	-	240 356 241	184 530 873
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants				
Subventions d'exploitation				
Autres produits non techniques courants				
Reprises d'exploitation, transferts de charges	240 356 241		240 356 241	184 530 873



-2 CHARGES DE GESTION COURANTES	578 429 026		578 429 026	389 252 343
Achats consommés de matières et fournitures	13.257.717		13.257.717	11.337.450
Autres charges externes	29.235.238		29.235.238	22.804.990
Impôts et taxes			0	
Charges de personnel	65.791.748		65.791.748	63.900.064
Autres charges d'exploitation			0	
Charges financières non techniques courantes			0	
Dotations d'exploitation	470 144 342		470 144 342	291 209 840
B- RESULTAT DE GESTION COURANT	- 338 072 785		- 338 072 785	- 204 721 470
-4 PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	38.431.209		38.431.209	63.977.238
Produits des cessions d'immobilisations	0		0	19.200
Subvention d'équilibre			0	
Reprises sur subventions d'investissement			0	
Autres produits non courants	37.560.338		37.560.338	53.408.259
-5 CHARGES DE GESTION NON COURANTES	68.746.407	1.494.598	70.241.005	80.058.187
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0	55.538	55.538	40.469
Subventions accordées			0	
Autres charges non courantes	38.765.332	1.439.060	40.204.392	64.964.267
Dotations non courantes	8.445.059		8.445.059	384.728
Retenues à la source sur les placements financiers	21.536.017		21.536.017	14.668.722
C- RESULTAT DE GESTION NON COURANT	-30.315.198	-1.494.598	-31.809.796	-16.080.950
D- RESULTAT DE GESTION (B+C)	- 368 387 983	-1.494.598	- 369 882 581	- 220 802 420
E- Résultat net avant dotation à la réserve de prévoyance (A+D)	3.420.870.493	-1.494.598	3.419.375.896	3.284.284.532
F- Dotation à la réserve de prévoyance				
G- RESULTAT NET	3.420.870.493	-1.494.598	3.419.375.896	3.284.284.532





**BILAN
ACTUARIEL
2021**

Compte tenu des changements réglementaires et statutaires, des modifications ont été apportées au fonctionnement du régime CIMR, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2017. De ce fait, quelques paramètres servant à la réalisation du Bilan Actuariel ont été actualisés. Ce dernier permet d'effectuer des projections démographiques et financières ainsi que d'apprécier la viabilité du régime de la CIMR sur un horizon de 60 ans. Ces changements portent sur l'introduction de nouvelles prestations, l'actualisation des coefficients actuariels et la suppression du remboursement des cotisations salariales.

Depuis l'entrée en vigueur des statuts, et au vu de la validation du projet de circulaire régissant les caisses de retraite, la CIMR se doit de réaliser un Bilan Actuariel répondant à quelques obligations réglementaires notamment l'utilisation de la table de mortalité «TV90-88 » accompagnée d'une courbe des taux sans risque servant à l'actualisation des engagements.

Tous ces changements seront détaillés dans ce rapport qui s'articule autour des axes suivants :

- Valorisation des engagements selon la courbe des taux sans risque et tenant compte de la valeur Marché des provisions techniques ;
- Résultats de projections démographiques et financières tenant compte de la table prospective CIMR et de la TV90-88, tests de sensibilité.

L'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent, aussi bien par sa nature que par l'ampleur de ses conséquences. La pandémie de Covid19- a frappé une large partie du monde et mis à mal l'économie mondiale et nationale.

Compte tenu de ce qui précède, les impacts de cette crise pour la CIMR se manifesteront principalement à travers les effets suivants :

- La réduction des contributions du fait de la baisse de l'emploi ;
- La réduction des contributions du fait des suspensions temporaires des adhésions ;
- La réduction des revenus financiers suite au report et à l'étalement du paiement des contributions.
- Le provisionnement des participations suite à l'effondrement du marché financier.

A cet effet, nous avons proposé une règle permettant la fixation du taux de rendement à retenir dans les projections actuarielles détaillée dans le cahier des hypothèses actuarielles basée sur la moyenne des cinq dernières années. Plusieurs tests de sensibilité ont été effectués pour tester la robustesse de l'hypothèse retenue (+/- rendement retenu, %65 moyenne sur les cinq dernières années, courbe des taux sans risque).

Par ailleurs, les simulations réalisées en envisageant plusieurs scénarii d'évolution de cette crise, ont montré que le régime de la CIMR reste pérenne malgré les fortes secousses qu'il va endurer



VALORISATION DES ENGAGEMENTS « EN MILLIARD »

Hypothèses retenues dans le calcul : Provisions techniques en valeur Marché et la TV 90-88 comme Table de Mortalité

Les principales hypothèses retenues pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et sont détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Retraités et ayants cause	64,53	64,53	64,53
Actifs et ayants droit	819,1	281,3	127,1
TOTAL	883,6	345,8	191,6

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Droits acquis	191,6	191,6	191,6
Droits futurs	692	154,2	-
TOTAL	883,6	345,8	191,6

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
VAP des ressources	841,9	127,95	-

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché) sont évaluées à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Provisions Techniques	84,0	84,0	84,0

La valeur actuelle totale des ressources s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
VAP total ressources ^(a)	925,8	211,9	84,0

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Engagement net non couvert	-42,2	133,9	107,6

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.

(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.



Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
Taux de préfinancement	104,80%	61,20%	43,80%
Taux de couverture	43,80%	43,80%	43,80%

Principales hypothèses actuarielles à fin 2021

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous :

HYPOTHÈSES	VALEURS RETENUES DANS LES PROJECTIONS DU SCÉNARIO DE BASE
Taux de rendement financier	4,7% (+ Test de sensibilité)
Taux d'actualisation des cash-flow prévisionnel	Courbe des taux sans risque*
Evolution du salaire moyen du stock reconduit entre N et N1-	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5% (+ Test de sensibilité)
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 26,5 ans et une dérive de 1 trimestre / an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	2,75% (+ Test de sensibilité)
La valeur comptable des provisions techniques au 31/12/2021	73,0 Milliards
La valeur marché des provisions techniques permettant la valorisation des engagements au 31/12/2021	84,0 Milliards
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

Tous les tests de sensibilité seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 64-60 avec une espérance de vie démarrant avec 26,5 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.



ALLURE DES PROJECTIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

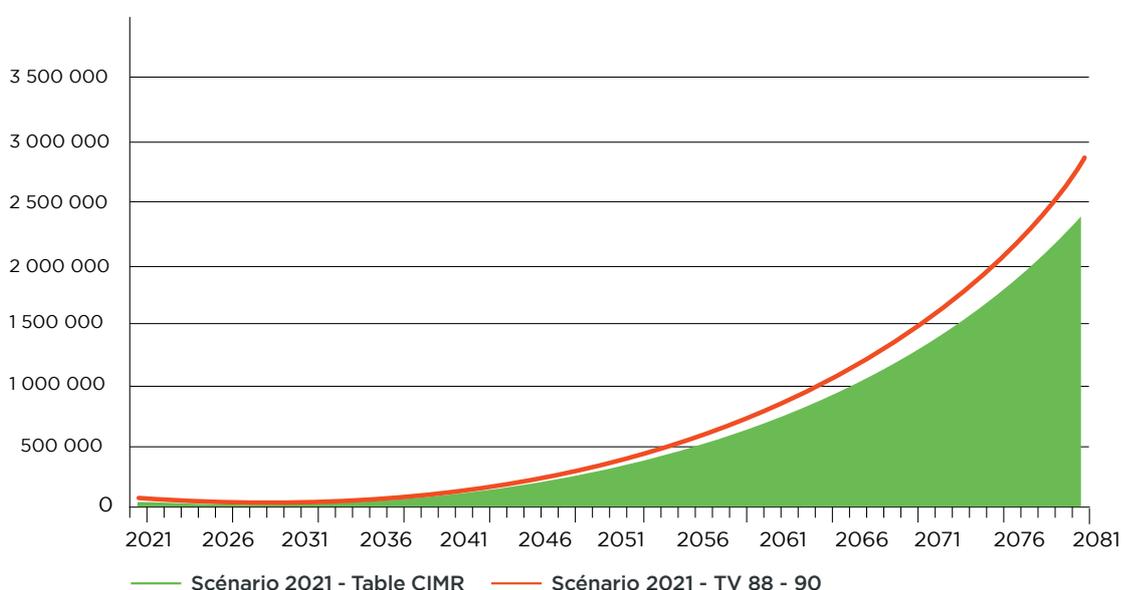
Le principe de pérennité suppose que le profil des provisions techniques doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs des provisions techniques ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation des provisions techniques doit être positive en fin de projection.

Profil des provisions techniques au 31 décembre 2021

Les provisions techniques projetées en 2021 sur l'horizon de 60 ans se présentent comme suit :

Provisions techniques sur 60 ans



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque la projection des provisions techniques est toujours positive avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté

TESTS DE SENSIBILITÉ

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil des provisions techniques en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectué.

Taux de placement

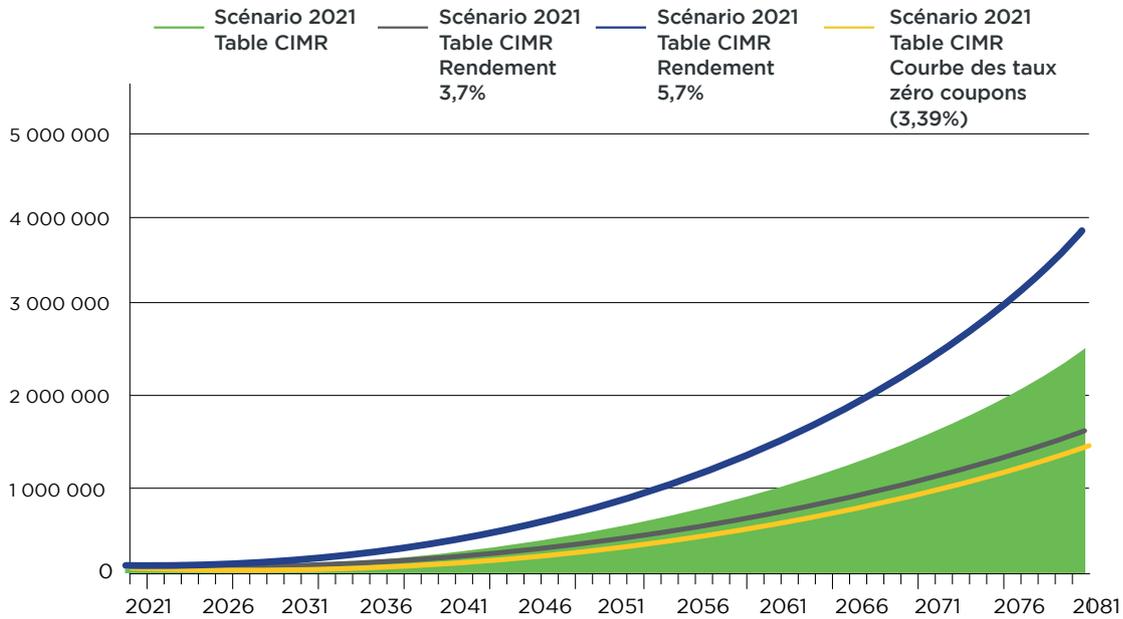
Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :

- Un rendement de 3,7%, soit -1%,
- Un rendement de 5,7 %, soit +1%,
- Un rendement égal à la courbe de taux sans risque (En moyenne 3,39%).

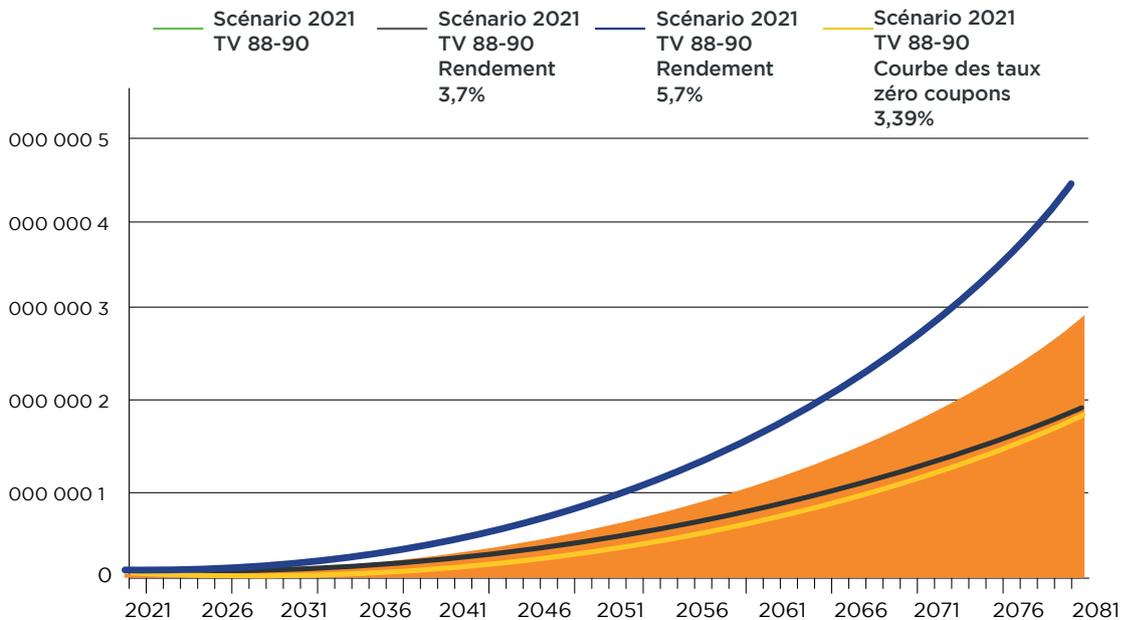


Variation du profil des projections techniques

Provisions techniques sur 60 ans



PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS



Le test montre que quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 3,39%, la projection des provisions techniques reste positive sur tout l'horizon.

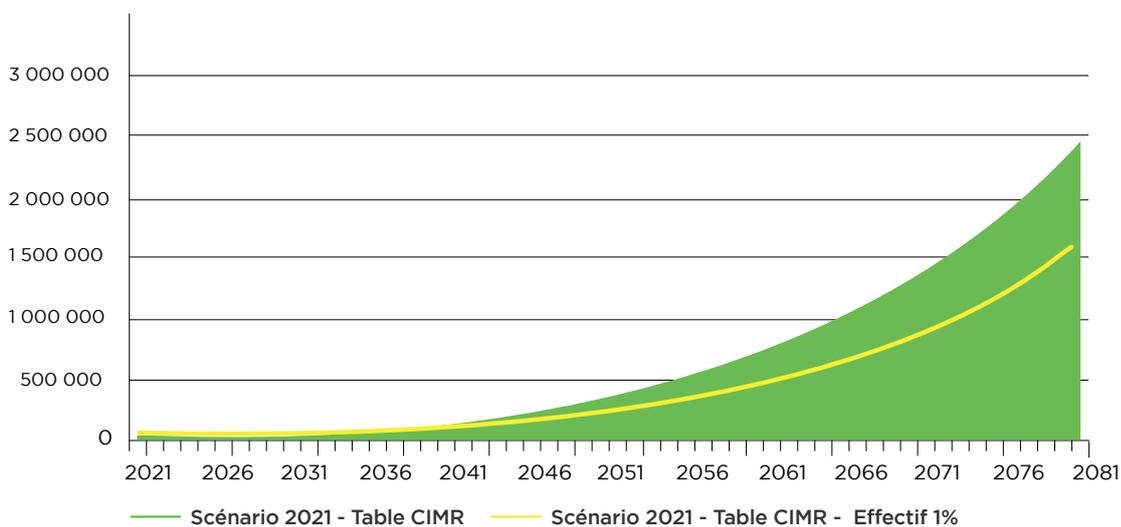


Croissance démographique

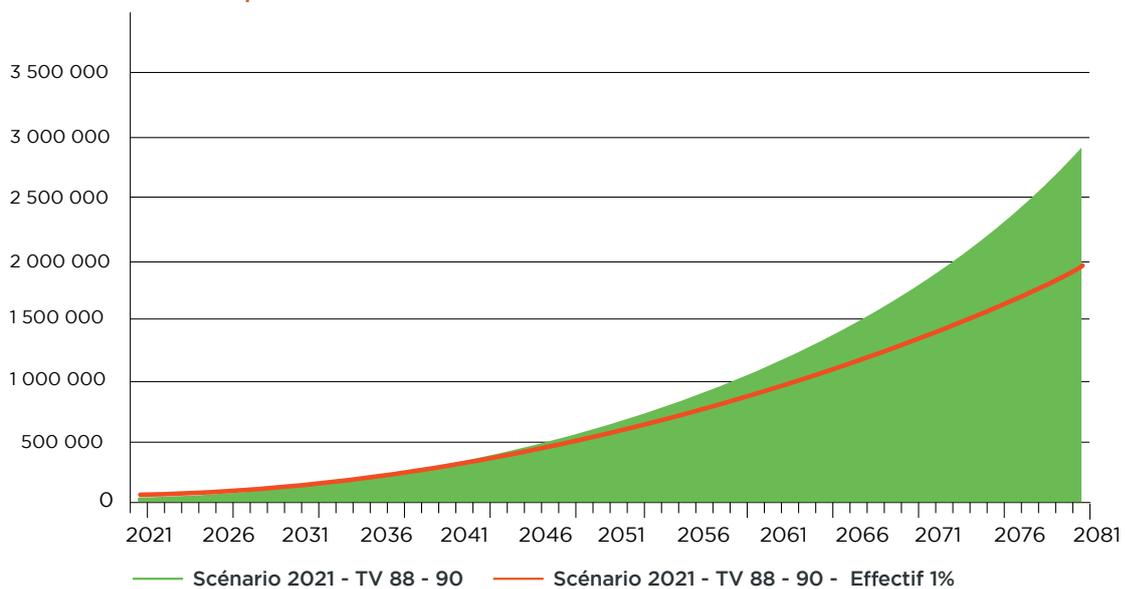
Le test proposé prend en compte d'un taux d'évolution des actifs comprenant les individuelles de 1% au lieu de 1,5 % par an.

Variation du profil des projections techniques

Provisions techniques sur 60 ans

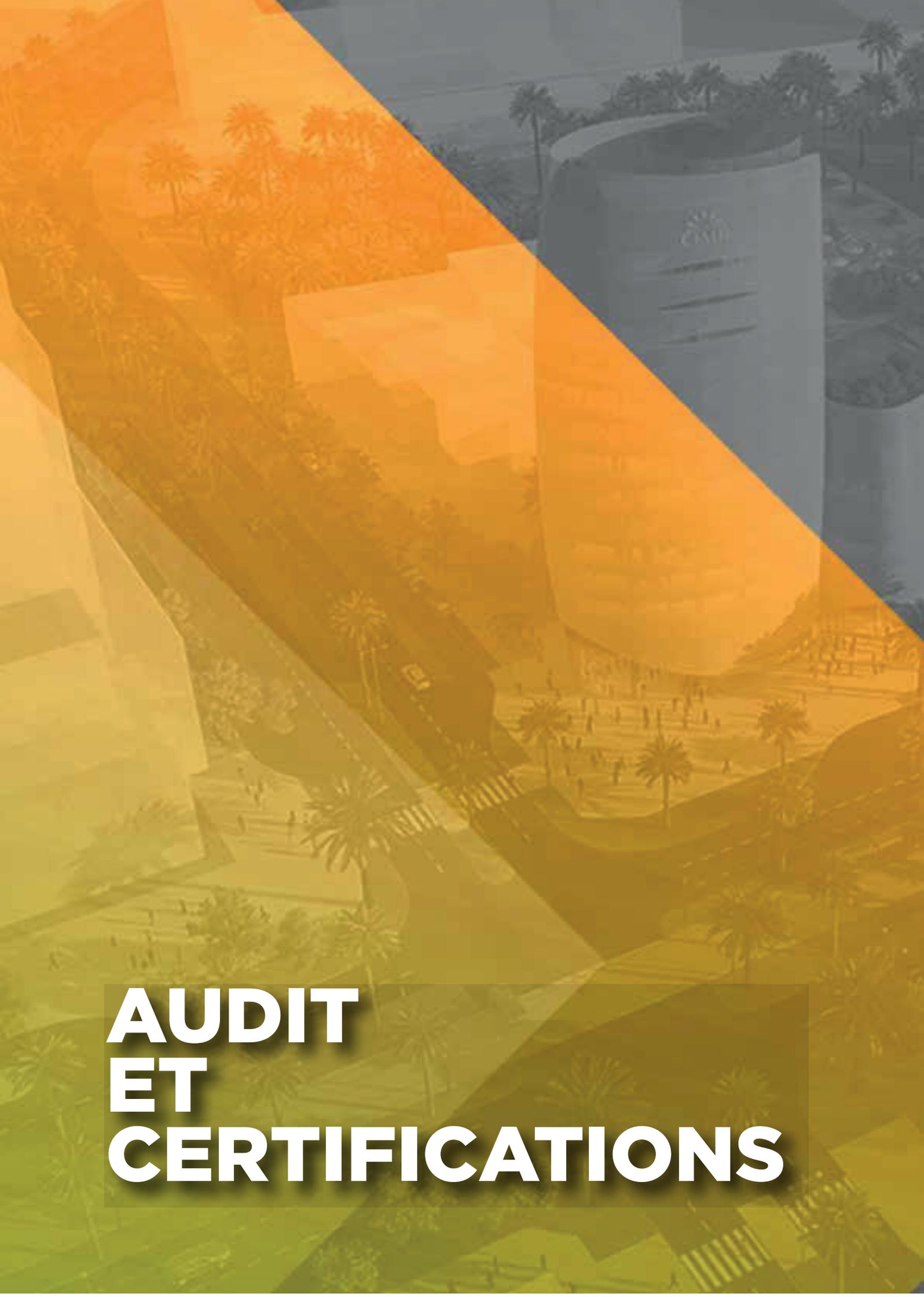


Provisions techniques sur 60 ans



Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.





AUDIT ET CERTIFICATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021



CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021





11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite** (la « Caisse »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de provisions et réserves techniques de **69.533.666,401 MAD** et une réserve de l'exercice de **3.419.375,896 MAD**. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 16 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite** au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes


BDO Audit Tax Advisory S.A.
BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lamouzi - Quartier Océan 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 /15
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
ICE : 001829004000081

Moutai CHAOUKI
Associé


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
704, BU Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél. : 0522 423 423 (L.G.)
Fax : 0522 423 400

Adnane LOUKILI
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021





11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À
L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration

1.1. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant) rémunérées, accordées par la CIMR à la société H PARTNERS, détenue à hauteur de 7,14%

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du conseil de surveillance de la société H PARTNERS SA.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société H PARTNERS.
- **Date de la convention** : 26/07/2021 et avenant en date 26/08/2021.
- **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société H PARTNERS à un taux égal au taux bons de trésor de 10 ans majoré de 300 points de base arrêté année par année au 1^{er} janvier et pour la première année à la date de versement de l'avance. Le taux applicable en 2021 est de 5.38% annuel HT.
- **Montant de l'avance** : 2.999.067,00 MAD ;
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021** : 2.999.067,00 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 36.996,50 MAD.

1.2. Contrat de cession et d'acquisition d'actions conclue entre la CIMR et CFG associés

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du conseil d'administration de la société CFG BANK SA qui détient 99% de la société civile CFG associés.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une opération de cession et d'acquisition de 25 019 actions de CFG.
- **Date d'effet** : 27/07/2021.
- **Montant décaissé pour cette acquisition** : 10.000.344,49 MAD ;

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**2.1. Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.**

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.2. Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.



2.3. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%

- **Entité concernée** : La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2021 ce taux est fixé à 1,63% annuel HT ;
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021**: 69.433.848,6 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 970.728,67 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 15.170.004,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.
- **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
- **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux de 1,63% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021**: 6.323.290,36 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 129.949,13 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 1.361.179,48
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.

- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2021 ce taux est fixé à 1,63% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021:** 784.040,26 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 15.440,86 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice :** 173.609,58 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.
- 2.6. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%.
- **Entité concernée :** La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.
 - **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2021 ce taux est fixé à 1,63% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021:** 3.446.738,47 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 79.459,13 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice :** 591.014,37 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.
- 2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%.
- **Entité concernée :** La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.
 - **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2021 ce taux est fixé à 1,63% annuel HT ;

- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2021** : 1.719.065,37 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 44.588,51 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 194.569,90 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.8. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
 - **Date de la convention** : 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2021 ce taux est fixé à 1,63% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021**: 14.561.383,86 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 68.690,00 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 220.756,34 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.9. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société A6 IMMOBILIER, détenue à 25%.**
- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du Conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER.
 - **Nature et objet de l'engagement** : Il prévoit un engagement de CIMR de souscrire et libérer dans le cadre d'augmentations de capital réservées, dans toute augmentation de capital et des avances en compte courant d'actionnaire.
 - **Date de l'engagement** : 22/04/2010.
 - **Conditions de rémunération** : Le PV du conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER du 3 février 2016 prévoit la limitation du taux d'intérêt des avances des actionnaires à 3% HT non capitalisés, à partir du 04/02/2016.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021** : Néant.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : Néant.

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : 29.276.535,86 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.

2.10. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société TANGER RESORT.

- **Entité concernée** : La société TANGER RESORT en tant que filiale détenue à 30% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société TANGER RESORT.
- **Date de la convention** :
 - Convention d'octroi d'avances en comptes courant au profit de TANGER RESORT conclue en date du 7 mai 2013 entre CIMR et TANGER RESORT
 - Avenant non écrit à la convention ci-dessus, ayant comme date d'effet le 1^{er} janvier 2015, et prévoyant une rémunération des avances au taux de 4% HT.
- **Conditions de rémunération** : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société TANGER RESSORT est fixée au taux de 4% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021** : Néant.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.

Le compte courant a été cédé dans le cadre d'une cession d'un ensemble de participations de la CIMR dans des sociétés opérant dans le secteur de l'immobilier. Le produit de cette cession a été échelonné sur plusieurs exercices allant de 2021 à 2025.

2.11. Convention non écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société INAACH, détenue à 50%.

- **Entité concernée** : La société INAACH en tant que filiale détenue à 50% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société INAACH.
- **Date de la convention** : 06/01/2013.
- **Conditions de rémunération** : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société INAACH au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2021 ce taux est fixé à 1,63% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021** : Néant.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 101.719,14 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 2 400,00 MAD



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : 10.521.172,70 MAD
- 2.12. **Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.**
- **Entité concernée** : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant, non rémunérée, consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2021** : 1.660.031,25 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 24.842,76 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.13. **Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Karim Mohammed Mounir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
 - **Date de l'opération** : 05/06/2017.
 - **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
 - **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 4.208.584,00MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.14. **Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFABANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

- Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFABANK.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARIWAFABA BANK à la CIMR.
- **Date de la convention :** 15/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 2.183.495,00 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 2.183.495,00 MAD.

Casablanca, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax Advisory S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lemizuri - Quartier Oasis 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 /15
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
② ICE : 0075299040990001

Moutai CHAOUKI
Associé

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél. : 0522 423 423 (L.G)
Fax : 0522 423 400

Adnan LOUKILI
Associé

RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT

mazars

Paris, le 01 mars 2022

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
CIMR
100, Boulevard Abdelmoumen
20340 Casablanca
MAROC

Objet : Attestation de certification du bilan actuariel 2021

Monsieur le **Président Directeur Général**,

Le cabinet Mazars annonce par la présente le terme de la mission de certification du bilan actuariel 2021 de la **CIMR**.

En effet, nous avons audité sur pièces et sur place l'ensemble du processus d'élaboration du bilan actuariel et ses résultats. Nos travaux ont été menés sur la base de nos outils internes et de notre expérience des régimes de retraite par répartition provisionnée.

Sur la base de nos travaux, nous certifions le bilan actuariel de la CIMR, réalisé selon la procédure élaborée par la Caisse. En effet, après avoir examiné le cahier des hypothèses actuarielles ainsi que le cahier des procédures, nous validons les différents traitements sur les données, les calculs des projections financières et démographiques ainsi que les résultats de l'analyse prospective du régime obtenus par les actuaires de la CIMR.

Par ailleurs nous validons les calculs opérés pour la vérification des deux critères de pérennité définis en application des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 112 de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ainsi que les calculs opérés en application de l'article 10 de la circulaire n° 3/PS/19 du 4 mars 2019 de l'ACAPS et au vu de l'application des dispositions de l'article 116 de la loi n° 64-12 précitée.

Fait à Paris, pour valoir ce que de droit,

M. Ibrahima Sow
Associé Mazars, Actuaire Certifié IA

M. Nicolas Wesner
Directeur Mazars, Actuaire Certifié IA



Praxity
MEMBER OF
M&A NETWORK

MAZARS ACTUARIAT

EXALTE 85, RUE HENRI REGNAULT 92075 LA DEFENSE CEDEX - TEL : +33 (0) 1 48 87 66 66 - FAX : +33 (0) 1 48 87 66 17
SOCIÉTÉ D'ACTUARIAT COMSRL
RAB AL FAYZALI 19 16 0000 - 8751 MOUTARRIF 8 501 001 000

An architectural rendering of a modern building complex. The central focus is a large, cylindrical tower with a textured facade and a logo at the top. To the left, a large, curved structure is shown in a semi-transparent orange overlay, revealing an interior or landscaped area with palm trees and a road. The foreground shows a landscaped area with palm trees, a road, and a few small figures of people. The overall scene is set in a bright, sunny environment.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les autorités dans le cadre de la gestion de cette crise, interdisant les rassemblements, et après information de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, le vote des résolutions de l'assemblée générale ordinaire se fait par correspondance adressée à la cimr à son siège social, lot 67.1 Intersection boulevard de l'aéropostale et boulevard main street, hay hassani, casablanca.

En conséquence, l'assemblée générale ratifie ce mode de scrutin.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les autorités dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et après information de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, le conseil d'administration de la cimr arrêtant les comptes clos au 31 décembre 2021, s'est tenu exceptionnellement par visioconférence le 16 mars 2022.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et définitif aux administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2021 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2021, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2021.



Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du bilan actuariel réalisé au titre de l'exercice 2021, décide sur proposition du conseil d'administration, de n'engager aucune réforme paramétrique.

Sixième résolution

Après avoir entendu lecture de la lettre de démission adressée par kpmg exposant les motifs de sa démission à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'assemblée générale prend acte de cette démission et décide, sur proposition du conseil d'administration, la nomination de fidaroc grant thornton en remplacement de kpmg pour la durée de sa mission restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale Extraordinaire prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de la gestion de cette crise, interdisant les rassemblements, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le vote des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire se fait par correspondance adressée à la CIMR à son siège social, Lot 67.1 Intersection boulevard de l'Aéropostale et boulevard Main Street, Hay Hassani, Casablanca.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire ratifie ce mode de scrutin.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 12-64 et des articles 32 & 26 des Statuts, décide de compléter les Statuts de la CIMR par l'article 26 bis suivant :

« ARTICLE 26 bis

Assemblées générales - vote par correspondance

Le conseil d'administration peut décider que le vote des résolutions soumises à l'assemblée générale se fasse par correspondance. Le vote par correspondance se fait au moyen d'un formulaire comportant les projets des résolutions. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la CIMR pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

A compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont mis à la disposition, remis ou adressés, aux frais de la CIMR à tous les adhérents, par tous moyens arrêtés par le conseil d'administration.



Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la CIMR avant la réunion de l'Assemblée.

La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la CIMR ne peut être antérieure de plus de deux jours à la date de la réunion de l'Assemblée.

Le bulletin de vote tiendra lieu des pouvoirs et des feuilles de présence.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 12-64 et des articles 32 & 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées à l'article 27 des Statuts de la CIMR :

Tout Adhérent a droit, à toute époque, d'obtenir communication des procès-verbaux et feuilles de présence des Assemblées générales tenues au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir pris connaissance de déménagement de la CIMR à son nouveau siège, ratifie conformément à l'article 10 des statuts, la décision du Conseil d'Administration du 22 décembre 2021 de transfert du siège actuel de la CIMR de l'adresse 100 Boulevard Abdelmoumen Casablanca à l'adresse Lot 67.1 Intersection boulevard de l'Aéropostale et boulevard Main Street, Projet CASA ANFA, Hay Hassani, Casablanca.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.





Intersection Boulevard de l'Aéropostale
& Boulevard Main street - Casa Anfa.
Hay Hassani. Casablanca.
Tél : 88 48 42 22 05.
www.cimr.ma